

CONVENTION COLLECTIVE MÉTALLURGIE :

LA DÉMOTIVATION !



»»» **COMME FO LE CRAIGNAIT AVEC L'ACCORD DE MÉTHODE SIGNÉ PAR LA CGC LA CFDT ET LE SPAEN, ORANO MET EN PLACE LA NOUVELLE CONVENTION EN SE TIRANT UNE BALLE DANS LE PIED :**

- Présentation des fiches emploi sans la cotation au mois d'avril : la majorité des salariés a attendu la cotation (septembre octobre) pour se rendre compte des incohérences en se comparant aux collègues des services voisins.
- Pas assez de fiche emploi pour permettre des évolutions au sein des métiers
 - Les jeunes embauchés et les anciens sont sur les mêmes fiches emploi et même cotation, les anciens sont frustrés et les jeunes ne voient aucune perspective d'évolution.

Aujourd'hui de nombreux salariés ont un sentiment de dévalorisation



»»» **FO, ACCOMPAGNE LES SALARIÉS QUI LE SOUHAITENT DANS LES ENTRETIENS RH AFIN D'ESSAYER DE CORRIGER QUELQUES INCOHÉRENCES ET INJUSTICES .**

Environ 130 passages cadres

- FO considère qu'il s'agit de promotions, la Direction ne veut pas l'entendre et se contente d'envisager simplement les intégrations mécaniques dans le salaire de base en passant au forfait jour. Un salarié qui était engagé sur un passage cadre (promotion) va se voir proposer un avenant au contrat de travail moins favorable avec le passage issu de la cotation du poste de la nouvelle convention.

(rapprochez-vous des équipes FO pour des conseils)

Environ 30 salariés cadres qui se retrouvent non cadres

- FO considère que la Direction doit proposer des postes « cadre » à ces salariés si ils le souhaitent.

»»» **COTISATIONS RETRAITES COMPLÉMENTAIRES**

Des bruits courent sur des cotisations associées à des cotations qui modifieraient le quotidien des salariés.

Là aussi , le groupe peut continuer à gérer les taux de cotisations de la même manière qu'aujourd'hui.

Nous attendons la réunion prévue sur le sujet pour clarifier la position de la direction et voir si il y a des impacts pour les salariés. FO sera vigilant à ce que toute modification envisagée pour les salariés soit quantifiée et compensée.



»»» **POUR FO, LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE N'IMPOSAIT PAS DE L'APPLIQUER DE CETTE FAÇON, NOTRE GROUPE INDUSTRIEL DOIT FAIRE ÉVOLUER CETTE MISE EN ŒUVRE POUR QUE LES SALARIÉS SE SENTENT RECONNUS, AVEC DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE EN GARDANT COMME OBJECTIF LA MOTIVATION DE TOUS LES SALARIÉS.**

N'HÉSITÉZ PAS À VOUS RAPPROCHER DE ÉQUIPES FO LOCALES QUI POURRONT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.